



Mémoire déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024

7 février 2023

Groupements forestiers Québec

Groupements forestiers Québec regroupe les 35 groupements de propriétaires aménagistes de lots boisés du Québec, également connus sous l'appellation d'organismes de gestion en commun (OGC), qui ont pour mission l'aménagement intensif des ressources forestières dans une optique de développement durable. Ces organismes, formés de près de 27 000 propriétaires aménagistes, intègrent dans leur mission le développement socioéconomique de leur région respective, la création d'emplois et l'enrichissement du patrimoine forestier.

Leur modèle d'affaires est officiellement reconnu par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les partenaires de la forêt privée depuis le *Rendez-vous de la forêt privée*, tenu en mai 2011. Rappelons que les groupements ont vu le jour en 1971 à l'initiative du gouvernement du Québec. En 2021, les groupements forestiers ont employé 355 ingénieurs et techniciens forestiers ainsi que 1 400 travailleurs forestiers.

Les groupements forestiers, tous membres volontaires de Groupements forestiers Québec, sont issus de l'entrepreneuriat collectif. Ils sont présents dans toutes les régions habitées du Québec et possèdent une expertise précieuse en aménagement forestier développée depuis plus de 50 ans.

Avec un chiffre d'affaires en constante évolution qui atteint maintenant 250 M\$, les groupements forestiers sont des entreprises capables de s'adapter et de plus en plus diversifiées. Certains œuvrent également en forêt publique, d'autres possèdent des scieries, des pépinières, des érablières, des pourvoiries, des bleuetières ou encore des entreprises de service en environnement.

Les groupements forestiers

Les groupements forestiers ont pour modèle d'affaires d'offrir un appui à l'aménagement, à la mise en marché et tout autre service de mise en valeur de la forêt. Les services sont proposés à des propriétaires membres, dans le but de mettre en valeur l'ensemble de leur bien forestier pour des retombées collectives. Il existe 37 groupements forestiers au Québec, 35 représentés par Groupements forestiers Québec.

Les groupements forestiers ont été créés dans les années 1970, à la suite des opérations Dignité, qui visaient la prise en main par les communautés de leur développement. Leur création a permis de structurer des actions collectives d'aménagement forestier des forêts privées. Ils sont passés d'organisations artisanales à entreprises modernes et expertes en matière d'aménagement forestier et de mise en marché des bois récoltés.

Ils sont des instruments de consolidation des forces vives du milieu. Ils maintiennent en place une main-d'œuvre capable et efficace. Ils consolident le tissu régional en favorisant les achats locaux, les implications sociales ainsi qu'en veillant aux intérêts forestiers et environnementaux des collectivités régionales. Les groupements forestiers approvisionnent également les usines de transformation sur leur territoire.

L'utilisation efficace des fonds publics en forêt privée est sauvegardée par le modèle d'affaires des groupements forestiers, puisque l'intérêt financier n'est pas le motivateur premier de l'entreprise. Il s'agit plutôt de la qualité des services rendus aux propriétaires. Comme le démontrent les états financiers des groupements forestiers, les surplus, lorsque constatés, sont réinvestis dans le développement de nouvelles activités, dans les équipements, dans la participation à des entreprises connexes ou dans le paiement collectif d'une partie de la contribution des propriétaires au programme d'aide à la forêt privée.

En somme, le modèle d'affaires des groupements forestiers est unique et génère des retombées significatives en ce qui concerne la consolidation régionale, l'utilisation des surplus, la mise en valeur des superficies et la création de richesse. Pour le gouvernement, ce modèle d'affaires est garant de l'investissement public, par le regroupement des superficies, l'engagement, l'encadrement des propriétaires, ainsi que la production de bois.

Contexte

Importance de la forêt privée au Québec

Au Québec, 16 % du territoire forestier productif appartient à 134 000 individus, familles, petites entreprises et grandes corporations. Il s'agit principalement des forêts qui entourent nos villes et villages. Bien qu'on retrouve quelques propriétaires possédant plus de 100 000 hectares, la superficie moyenne détenue est de près de 40 hectares.

En termes d'activités sylvicoles, la forêt privée génère, pour l'économie du Québec, des revenus de plus de 4,7 milliards de dollars et 25 000 emplois. Chaque année, de 15 000 à 20 000 producteurs forestiers récoltent du bois qui est livré à plus de 150 usines de transformation à travers le Québec. 21% du bois rond transformé provient de la forêt privée.

Les forêts privées sont les plus productives au Québec

Lorsqu'on les compare aux forêts publiques, les forêts privées sont localisées sur de meilleurs sites de croissance, plus proches des usines de transformation et des bassins de main-d'œuvre. Cela accélère la croissance des forêts, réduit la pollution associée au transport du bois, facilite le recrutement de travailleurs et offre une vitrine pour montrer à la population des exemples de travaux sylvicoles. À cet égard, l'intensité de récolte y est plus faible que sur le territoire public en raison de la petite taille des propriétés, ce qui favorise l'acceptabilité sociale des interventions dans ces milieux naturels. La croissance annuelle moyenne est de 2,5 m³/ha/an, soit le double du rendement mesuré en forêt publique. La forêt privée représente environ le tiers de la possibilité de récolte annuelle des forêts du Québec.

Un potentiel de récolte et de recrutement

En 2021, la récolte de bois en forêt privée a été de 6,7 Mm³. À cela s'ajoute la récolte d'environ 1,8 Mm³ de bois de chauffage. Au total, cette récolte a correspondu à 50 % de la possibilité forestière de 16,9 Mm³. Sur les 134 000 propriétaires forestiers québécois, 28 000 sont actuellement reconnus comme producteurs forestiers auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Cette reconnaissance est accordée au propriétaire forestier de plus de 4 hectares détenant un plan d'aménagement forestier rédigé par un ingénieur forestier.

Cet enregistrement est nécessaire pour bénéficier des programmes gouvernementaux d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Ces programmes financent une partie des frais de conseils professionnels et de réalisation d'une vaste gamme de travaux pouvant être réalisés sur une propriété forestière.

Près de 27 000 producteurs sont desservis par le réseau des groupements forestiers.

Biens et services environnementaux

Bien plus qu'un simple moteur économique, la forêt privée offre une panoplie de biens et services environnementaux qui profitent à l'ensemble de la société. Elle accueille des paysages agroforestiers resplendissants, abrite des habitats fauniques essentiels à la biodiversité, sert de corridors écologiques dans une trame fortement anthropisée et permet de purifier l'eau des bassins versants. Les saines pratiques d'intervention permettent de conserver ces attributs tout en contribuant à la séquestration du carbone par la transformation du bois.

Lancement de la Stratégie nationale de production de bois

Avec le lancement de la Stratégie nationale de production de bois (SNPB), le Gouvernement du Québec désire augmenter l'aménagement forestier au Québec ainsi que la contribution de la forêt privée à l'approvisionnement des usines de transformation des bois.

La SNPB prévoit des gestes concrets comme :

- a) Mobiliser les propriétaires forestiers pour l'accroissement de la récolte de bois
- b) Accroître la productivité forestière par l'intensification de la sylviculture et l'augmentation des superficies à vocation forestière ;
- c) Protéger davantage les forêts privées, notamment grâce à l'application du programme d'arrosage contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

**Lancement d'un
« Plan Nature »**

En marge de la COP15, le Gouvernement du Québec a annoncé le lancement d'un « Plan Nature » de 650 millions de dollars pour faire face au déclin de la biodiversité sur son territoire.

Enjeux

**Variation des
superficies
aménagées**

En foresterie, nous appelons « scénario sylvicole » une séquence planifiée de traitements sylvicoles à appliquer à un peuplement au cours d'une période donnée en fonction d'objectifs d'aménagement. Dans la majorité des cas, on ne peut sursoir aux traitements non commerciaux d'un scénario intensif sans diminuer la possibilité forestière disponible à court terme. À titre d'exemple, une plantation qui n'est pas entretenue risque de s'étouffer et devenir improductive.

Des traitements commerciaux sont aussi fréquemment utilisés par les sylviculteurs afin d'augmenter la qualité des bois et la rentabilité économique du scénario sylvicole. Par exemple, une éclaircie commerciale dans une plantation permettra de concentrer un grand volume de bois sur un nombre réduit de tiges afin d'augmenter la valeur des produits lorsque la forêt sera à maturité et ainsi augmenter les bénéfices économiques liés à la transformation des bois.

Or, nous ne disposons actuellement pas des ressources monétaires nécessaires pour faire l'ensemble des traitements sylvicoles requis chez les quelques 30 000 producteurs actifs et encore moins d'augmenter les superficies sous aménagement. L'intégration d'un mécanisme d'indexation des budgets dédiés au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées permettrait de maintenir une quantité équivalente de travaux d'une année à l'autre et de ne pas mettre à risque des investissements de l'état.

**Réaliser des
investissements
rentables
économiquement**

Dans les cinq dernières années, des rapports d'analyses sur la rentabilité économique des investissements sylvicoles ont été effectués et publiés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts. À l'aide des différents résultats, quelques scénarios ont été révisés. À ce jour, les traitements sylvicoles financés par le gouvernement du Québec sont ceux permettant de réaliser des scénarios sylvicoles rentables économiquement. En résumé, un résultat positif permet de confirmer qu'il est plus intéressant économiquement d'aménager la forêt que de la laisser pousser naturellement.

**Répondre aux
attentes de la
Stratégie de
production de bois**

Afin d'atteindre les objectifs et les cibles de la SNPB, nous devrions accentuer les investissements sylvicoles à un rythme supérieur à l'inflation. Par exemple, le niveau de reboisement en forêt privé devrait passer de près de 8 000 ha/an à 11 000 ha/an. Cette hausse de 3 000 ha nécessiterait un investissement annuel de plus de 18 M\$ dès aujourd'hui. Si l'on souhaite augmenter la valeur des plantations des années réalisées dans les années 80 et 90, nous devrions investir annuellement 10 M\$ afin de réaliser des éclaircies commerciales sur 7 000 ha supplémentaires par année. Nous pourrions aussi augmenter nos interventions dans les

Capacité de réalisation des groupements forestiers

peuplements feuillus. En foresterie, les choix que nous réalisons aujourd'hui influencent grandement le capital forestier futur. L'annexe 1 permet de constater que nous sommes dans une période propice aux investissements sylvicoles.

Les bureaux des groupements forestiers sont généralement situés près des grands centres. Notre relève est présente et s'implique dans le développement et l'implantation de nouveaux outils technologiques. Nos opérations sur le terrain sont mécanisées et les processus administratifs ont été numérisés dans la majorité des groupements forestiers. Nous évaluons la possibilité d'avoir recours à l'intelligence artificielle pour certaines de nos activités. Les groupements forestiers du Québec ont la capacité d'investir un montant supplémentaire en travaux sylvicoles de 10 M\$ dès 2023-2024 et de 20 M\$ d'ici 2027-2028.

En complément, plusieurs groupements forestiers (GF) évaluent la possibilité de réaliser des fusions. Ces fusions permettraient notamment aux producteurs forestiers de bénéficier des avantages suivants :

- Gamme de services plus diversifiée : permettant une meilleure mise en valeur de leurs boisés ;
- Possibilité d'un meilleur accès à des travailleurs spécialisés : notamment pour les conseils techniques, l'élaboration de devis, l'assistance dans la réalisation des travaux sylvicoles et/ou d'aménagement faunique et la commercialisation ;
- Possibilité d'un meilleur accès aux nouvelles technologies ;
- Possibilité d'obtenir un meilleur prix de vente : grâce au pouvoir de négociation plus élevé de la nouvelle entité ;
- Possibilité d'une réduction du coût pour le plan d'aménagement forestier : entre autres, en raison de la réduction des dépenses administratives et de l'augmentation potentielle du volume de travaux ;
- Accès accru à des outils ou de la machinerie : grâce au partage des ressources entre les deux entités.

Lutter efficacement contre les changements climatiques

Les forêts permettent de stocker de manière permanente le CO₂ présent dans l'atmosphère et peuvent être considérées comme des sources d'« émissions négatives ». Ainsi, la restauration du couvert forestier, l'aménagement forestier et l'utilisation optimale du matériau de bois dans la construction sont des solutions.

Il faut aussi être prévoyant et favoriser la biodiversité, mais pas n'importe comment. Il semble que l'ère des plantations monospécifiques tire à sa fin et même que la protection intégrale devrait être remise en question dans certains cas. Le défi est maintenant d'apprendre à aménager de nouveaux écosystèmes forestiers en fonction de l'évolution du climat. À l'aide des travaux de recherche réalisés notamment par le Gouvernement du Québec, nous avons maintenant les connaissances afin d'anticiper les essences à utiliser selon les projections du rehaussement des températures sur notre territoire. Investir en sylviculture est donc une solution afin de préparer les écosystèmes aux changements climatiques.

L'éducation, le soutien professionnel et les mesures incitatives auprès des propriétaires forestiers constituent les meilleurs moyens pour favoriser l'évolution des pratiques de gestion forestière. Le plan d'aménagement forestier détenu par les producteurs forestiers aiguille les producteurs qui souhaitent mettre en valeur leurs forêts. L'inclusion des recommandations de gestion sur les milieux sensibles et les éléments de biodiversité

L'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette

permettrait de s'assurer que les producteurs les protègent lorsqu'ils aménagent leurs boisés. Un financement de l'ordre de 5M\$ permettrait d'assurer le financement de l'intégration de nouvelles connaissances environnementales aux plans d'aménagement forestier pour les 5 prochaines années.

Les changements climatiques fragilisent nos écosystèmes forestiers due à des événements climatiques extrêmes, aux insectes et aux maladies, etc. L'aménagement forestier durable est une solution afin de réagir à ces événements, de diminuer la vulnérabilité de nos écosystèmes forestiers et de freiner les espèces exotiques envahissantes. Nous croyons qu'il doit y avoir une place importante pour l'aménagement forestier durable dans le prochain « Plan nature » afin de réaliser des actions concrètes qui augmenteront la résilience des écosystèmes forestiers aux changements climatiques et aux perturbations naturelles.

Une épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sévit toujours dans plusieurs régions du Québec. Le Ministère suit l'évolution des populations de la tordeuse de près, tant dans les forêts publiques que privées. Il est nécessaire de reconduire le programme de protection des petites forêts privées contre l'épidémie de la tordeuse, et ce, à même les fonds inutilisés. Or, une bonne portion du montant de 20 M\$ initialement attribué n'a toujours pas été investie alors que l'épidémie bat toujours son plein.

Recommandations

Solutions proposées par GFQ :

- Intégrer une formule d'indexation annuelle des budgets du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées ;
- Ajouter un montant supplémentaire de 75M\$ au programme de mise en valeur des forêts privées sur une période de 5 ans afin que les groupements forestiers puissent contribuer à l'atteinte des cibles de la SNPB ;
- Investir un total de 5 M\$ sur 5 ans afin de permettre d'intégrer de nouvelles connaissances environnementales aux plans d'aménagement forestier ;
- Faire une place à l'aménagement forestier durable dans le prochain « Plan nature » afin de réaliser davantage d'actions concrètes qui augmenteront la résilience des écosystèmes forestiers aux changements climatiques et aux perturbations naturelles ;
- Reconduire le programme de protection des petites forêts privées contre l'épidémie de la tordeuse.

Les groupements forestiers sont enthousiastes à l'idée de participer à l'atteinte des cibles gouvernementales.

Au nom des 27 000 propriétaires forestiers regroupés actifs, des 1400 employés des groupements forestiers, et leur famille, Groupements forestiers Québec vous remercie de votre attention.



Rénald Bernier
Président

Annexe I

